

<https://enseignants.se-unsas.org/Formations-specialisees-adieu-Capa-SH-et-2CA-SH-bonjour-CAPPEI>



# Formations spécialisées : adieu Capa-SH et 2CA-SH, bonjour CAPPEI !

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 23 septembre 2016

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Comme annoncé dans l'[article précédent](#), nous vous tenons informés de l'évolution de ce dossier.

Le ministère vient de présenter un projet de refonte des formations spécialisées qui devrait être opérationnelle pour la rentrée 2017. Ce projet fera l'objet de plusieurs rencontres avant sa finalisation d'ici la fin de l'année civile.

Le nouveau CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive) s'adresserait aux enseignants du 1er comme du 2nd degré qui feraient leur formation en partie en commun.

La formation s'articulerait en deux temps :

- Un premier jusqu'à l'obtention de la certification se ferait sur un volume de 300h en regroupement.
- Le second, après la certification, permettrait de compléter la formation de chacun par l'accès à des modules d'initiative nationale à concurrence de 100h. Les contenus seraient en partie communs aux différentes options et différenciés par des modules, selon les destinations professionnelles (voir document ministériel ci-dessous).

L'avis du SE-Unsa :

Nous avons exprimé notre satisfaction de placer cette formation dans la perspective de l'école inclusive et de construire une identité professionnelle transversale 1er et 2nd degré. Pour nous, les CPE doivent y avoir accès.

Nous avons demandé que les collègues reçoivent l'assurance d'un temps de formation complet tenant compte des aléas administratifs (changement d'académie, de fonction, ...) et qu'ils soient donc obligatoirement inscrits en MIN à leur demande.

Nous avons rappelé notre attachement au principe du N-1 (départ en formation les dernières semaines de l'année précédente) ainsi qu'au tutorat.

Nous avons également pointé plusieurs sujets qui doivent trouver des garanties : les conditions d'accès, le déroulement de la formation, le régime indiciaire, indemnitaire, les ORS et les effets sur la mobilité professionnelle. Nous avons demandé l'alignement des obligations horaires de tous les enseignants en commençant par les collègues PE de Segpa puisque les formations devenaient communes ainsi que le montant des indemnités. Nous avons rappelé nos revendications sur les régimes indemnitaires et les obligations de service.

Nous avons également fait état de nos propositions sur les questions de mobilité. Pour nous, la détention du CAPPEI doit être valorisée en collège et Segpa pour les certifiés et PLP et permettre une meilleure fluidité entre les lieux d'exercice pour les PE.

Enfin, des conditions particulières doivent être trouvées pour les enseignants du 2nd degré qui exercent depuis longtemps en Segpa et Érea, en particulier les PLP et les non titulaires. En effet, l'obtention du CAPPEI déclenche l'ouverture de droit à indemnité.

Restent de nombreuses interrogations sur le contenu des blocs de formation et des épreuves de certification. Les échanges à venir avec le ministère seront l'occasion pour le SE-Unsa d'obtenir des réponses.

Le ministère s'est engagé à faire évoluer son projet à l'issue de nos échanges. Le SE-Unsa rendra compte des échanges au fur et à mesure des rencontres ministérielles qui auront lieu.